

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

## Du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacquy MANIER, le maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : MM. Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Françoise ANCELIN - Guy DIZAMBOURG - Christine BERTHE - David LECAT - Christine SANNIER - Daniel MASSON - Bernard LAVOINE - Mathieu BRIANT - Agnès VERMEESCH - Ludovic LELEU - Maxime BAILLEUL.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Marcelle DEFONTAINE (pouvoir à Françoise ANCELIN),

**ABSENT** : Loan BENTZ

**Date de la convocation à domicile** : 9 avril 2021

**Date d'affichage du compte rendu** : 21 avril 2021

### ORDRE DU JOUR

#### **I. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Mathieu BRIANT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **II. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021 :**

En l'absence de remarque ou d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **III. Vote du budget primitif 2021 de la commune :**

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, M. le Maire informe le Conseil municipal, avant l'examen du budget, de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus :

Nom/Prénom	Fonction Commune	Montant annuel brut Commune	Fonction Hors commune	Montant annuel brut CCV
MANIER Jacquy	maire	15 051,96		
BOUDINELLE Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint	2 987,04	1 <sup>er</sup> vice-président	9 362,04
ANCELIN Françoise	2 <sup>ème</sup> adjoint	2 987,04		
DIZAMBOURG Guy	3 <sup>ème</sup> adjoint	2 987,04		
BERTHE Christine	4 <sup>ème</sup> adjoint	2 987,04		

M. le Maire présente le budget 2021 étudié et approuvé par la commission des finances le 12 avril dernier. **Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 914 441,50 € et en section d'investissement à la somme de 501 300 €, soit un total de 1 415 741,50 €.**

Le budget primitif 2021 reprend :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2020 votés le 19 novembre 2021, relatifs aux dépenses non mandatées, à savoir 153 000,00 €, et aux titres qu'il reste à émettre, soit 110 000,00 €.
- Pour mémoire, des écritures d'amortissement du fait de certains articles qui ont été mouvementés et qui font l'objet d'un amortissement depuis 8 ans :
  - le compte 21532 qui présente un solde débiteur de 13 188,11 € sera amorti en 10 ans,
- Les résultats de l'exercice 2020 votés et affectés au BP 2021 lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2021, à savoir :
  - 425 259,50 € au compte RF 002,
  - 42 739,26 € au compte RI 001,
  - 260,74 € au compte RI 1068.

Plusieurs projets sont présentés en section investissement repris ci-dessous en caractère gras :

- Opération 103 / église-cimetière :  
Dépenses : 125 000 € (dont RAR = 31 000 €).
  - **Travaux restauration chapelle : 94 000 € à voter au 21318**
 Recettes : 84 000 €
  - **Subvention Etat : 31 500 € à voter au 1321**
  - **Subvention Région : 52 500 € à voter au 1322.**
- Opération 105 / voirie :  
Dépenses : 265 000 € (dont RAR = 110 000 € effacement réseaux rues Dunant & Egalité)
  - **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aménagement rues de la République et Dunant : 5 000 € à voter au 2031**
  - **Effacement des réseaux, nouvelle tranche rue H. Dunant à partir de la rue Thirard direction Chépy jusqu'à la sortie de village : 110 000 € de crédits à voter au 21534/réseaux d'électrification**
  - **Eclairage Leds à installer sur tout le réseau d'éclairage public : 40 000 € à voter au 21534**
 Recettes : 200 000 € (dont RAR = 110 000 € emprunt)
  - **Emprunt au 1641 : 90 000 € à voter.**

M. le Maire présente le projet d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques d'une nouvelle tranche dont le coût a été estimé par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme à 101 078 €, avec la réalisation d'un emprunt de 200 000 € pour le financement des 2 tranches dont 110 000 € ont été repris en RAR.

La 1<sup>ère</sup> tranche est terminée : la rue Henri Dunant, du monument aux morts jusqu'à l'intersection avec la rue Thirard, et la rue de l'Égalité jusqu'à l'intersection avec la rue La Mahonnière. La 2<sup>ème</sup> tranche concernera la rue Henri Dunant à partir de la rue Thirard jusqu'à la sortie de village.

M. le Maire présente également le projet de passer en Leds tout le réseau d'éclairage public de la commune. Le coût total de cette opération est estimé par la FDE 80 à 124 794 € TTC, avec une participation de la FDE 80 de l'ordre de 46 184 €, du Département de 39 305 €, une somme de 39 305 € resterait à la charge de la commune. Le retour sur investissement se ferait sur 4 ans grâce à une économie de 7 600€/an au niveau de la consommation et de 2 457 €/an de maintenance.

- Opération 106 / acquisition de matériel :  
Dépenses : 29 000 € (dont RAR = 10 000 au 2188)
  - **Licence logiciel mairie : 4 000 € au 2051,**
  - **Acquisition de mobilier : 10 000 € au 2184,**
  - **Acquisition matériel divers dont 2 défibrillateurs, dépenses imprévues : 5 000 € au 2188/autres immobilisations corporelles.**
 Recettes : 900 € subvention DSIL au 1321 pour acquisition 2 défibrillateurs
- Opération 109 / mairie :  
**Dépenses : 30 000 € à voter au 2135** pour raccordement des bâtiments au réseau assainissement

- Opération 110 / école :  
Dépenses : 8 300 € (dont RAR = 2 000 € au 2135 pour pose film solaire)  
- **Acquisition TBI + tablettes : 6 300 € à voter au 2183**  
Recettes : **2 700 € subvention DETR au 1341** pour acquisition 2 défibrillateurs

Le Conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires, avoir fixé le montant des subventions locales aux différentes associations, **approuve, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2021**, arrêté aux chiffres ci-dessus indiqués.

M. Leleu demande à ce que la subvention accordée à l'ASV soit réétudiée vu l'absence de recettes au cours de la saison 2020-2021. M. le Maire indique qu'un bilan précis devra être établi afin que le conseil municipal étudie cette demande exceptionnelle au regard de la situation sanitaire actuelle.

#### **IV. Vote des taux des contributions directes :**

M. le Maire propose de ne pas augmenter le taux des contributions directes cette année.

A noter qu'en application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de la taxe d'habitation (TH) n'est pas nécessaire, vu sa suppression. Afin de compenser la perte de la TH, la commune récupère le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties : ce taux passe ainsi à 49,53 = 23,99 (taux communal) + 25,54 (taux départemental).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de voter les taux des contributions directes pour l'année 2021 identiques à ceux de 2020, soit :

	FB	FNB	CFE
ANNEE 2021	49,53	48.77	16.71

#### **V. Vote du budget annexe 2021 du lotissement « Les Ajoncs » :**

M. le Maire présente le budget annexe du lotissement « Les Ajoncs » approuvé par la commission des finances le 12 avril.

Le résultat de l'exercice 2020, à savoir 85 636,41 € en déficit de fonctionnement reporté au D002, et 108 180 € en déficit d'investissement reporté au D001 sont repris au BP 2021.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement :	1 002 570,00 €
Investissement :	<u>691 750,00 €</u>
Total :	1 694 320,00 €

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe du lotissement « Les Ajoncs ».

M. le Maire précise qu'il reste 1 lot à vendre et que 4 lots supplémentaires d'env. 500 m<sup>2</sup> chacun ont été pris en compte dans l'élaboration du budget.

#### **VI. Proposition de convention à signer avec le Centre de Gestion de la Somme (CDG 80) pour assurer la fonction d'Inspection en Santé et Sécurité :**

M. le maire expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un **Agent Chargé** d'assurer une **Fonction d'Inspection** dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI) : c'est une obligation.

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI, à titre gratuit, puisque le coût sera prélevé sur la cotisation additionnelle qui lui est versée.

Vu l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection,

Le conseil, après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à faire appel au centre de gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

## **VII. Proposition de l'AMSOM de rétrocession d'une bande de terrain sur le lotissement « Les Ajoncs » à la commune :**

M. le maire expose la demande de l'AMSOM qui sollicite la rétrocession d'une bande de terrain à la commune pour régler la problématique des murets dans le cadre de la construction de leurs 12 logements.

Ces murets abritent différents coffrets (ENEDIS, GRDF et autres) et doivent être accessibles à tout moment.

Cette rétrocession interviendrait à la fin des travaux de construction après la remise de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Tous les frais incombant à cette opération, seront entièrement pris en charge par l'AMSOM.

Vu la nécessité de mener à bien cette opération de construction de 12 logements,

Le conseil, après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de rétrocession d'une bande de terrain par l'AMSOM à la commune de Valines, dont la superficie exacte sera connue après passage d'un géomètre.

## **VIII. Divers :**

### **a) Convention à passer avec la FDE 80 pour la modernisation de tout le réseau éclairage public en Leds : pose de 130 points lumineux :**

M. le maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 130 points lumineux sur la commune suivant :

→ Eclairage public modernisation du réseau EP en Leds rue du Moulin, rue de la République, rue Henri Dunant, Place du Maréchal Leclerc, impasse de l'Eglise, rue Pierre et Marie Curie, Route Nationale, rue Saint-Médard, rue des Champs et rue Pasteur.

Il propose aux membres du Conseil d'approuver ce projet d'un montant de 124 790 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement :

- Montant pris en charge par la FDE = 20 % du coût HT des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA, la maîtrise d'œuvre :	46 184,00 €
- Aide du Département de la Somme	39 305,00 €
- Contribution de la commune	39 305,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>124 794,00 €</b>

Le conseil, après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- de solliciter l'accompagnement financier du Département,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 39 305 €.

**b) Dissolution du RPI Ochancourt-Valines :**

M. le maire rappelle aux membres de l'assemblée la tenue de la réunion extraordinaire du Conseil municipal du 28 janvier 2021 concernant le projet de fermeture d'un poste d'enseignant au sein du RPI Ochancourt-Valines : il en résultait une opposition unanime et catégorique à cette fermeture sur le site de Valines jusqu'à envisager la dissolution du RPI si cela se confirmait.

Le 2 mars 2021, la fermeture de ce poste au sein du RPI a été officiellement confirmée par un courrier émanant de l'Inspection académique, la décision du lieu de fermeture étant laissée aux deux communes concernées. S'il n'y a pas d'entente, ce sont les services de l'Education nationale qui prendront la décision. Par délibération du 25 mars 2021, le conseil a confirmé sa volonté de dissoudre le RPI pour la rentrée 2021/2022 en cas d'une décision de fermeture sur la commune de Valines.

Les services de l'Inspection académique estiment que, pédagogiquement parlant, il serait préférable que les 2 classes soient maintenues à Valines, sur le même site, et en ce sens, ont proposé au conseil municipal d'Ochancourt un projet, en cas de fermeture de sa classe/son école : l'école d'Ochancourt deviendrait un lieu d'activités pédagogiques et de vie scolaire, « l'école des sciences » qui pourrait accueillir à terme les élèves de toute la circonscription.

Malgré cela, les membres du conseil municipal d'Ochancourt s'obstinent à refuser la fermeture du poste d'enseignant sur leur site et ont également rejeté le projet qui leur a été proposé par les services de l'Inspection académique, se sentant protégés par l'annonce présidentielle faite en 2020 de « non fermeture d'école en milieu rural sans l'accord du maire ».

Vu les raisons déjà longuement évoquées et très détaillées dans la délibération prise le 28 janvier 2021,  
Vu le refus émis par les membres du Conseil municipal d'Ochancourt de fermeture du poste sur leur site,

**Le conseil, après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De dissoudre le RPI Ochancourt-Valines avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021,**
- **D'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à finaliser cette décision.**

**c) Maintien des élections régionales et départementales : 20 et 27 juin 2021**

M. le Maire propose l'acquisition de parois de protection en plexiglas pour les bureaux de vote :

- protection élargement : 82 € HT x 4 = 340 €
- protection urne : 117 € HT x 2 = 234 €.

Accord du Conseil, à l'exception d'une voix.

**d) Collecte du verre :**

M. le Maire rappelle l'expérimentation que souhaiterait mettre en place la commission « Développement durable » de la Communauté de Communes du Vimeu sur les communes de Chépy et Valines : une diminution de la fréquence de ramassage du verre réduite à 1 fois toutes les 6 semaines avec implantation de colonnes pour un apport volontaire. La décision ayant été ajournée lors de la dernière séance, il s'agit aujourd'hui de se positionner.

M. le Maire indique que le ramassage des ordures ménagères et des verres représente un coût budgétaire de 105 €/habitant alors que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères couvre à hauteur de 49 €/habitant, soit un taux de couverture de 47 % : l'écart de 53 % est financé par le budget principal de la CCV.

M. Mathieu BRIANT réitère son désaccord et énumère à nouveau les arguments déjà listés page 3 du compte rendu du 1<sup>er</sup> avril.

Il ajoute à cela qu'il ne comprend pas pourquoi la CCV ajoute des dépenses à une dépense déjà trop élevée, à savoir la collecte des pneus d'ensilage avec une participation de la CCV à hauteur de 30 € / tonne de pneus collectés et traités.

M. Boudinelle explique qu'il s'agit d'un partenariat conclu entre les collectivités, la chambre d'agriculture et les coopératives agricoles et que le but est d'éviter d'en retrouver dans la nature.

M. Briant mentionne également le coût de l'eau qui ne cesse d'augmenter, le coût élevé des frais de personnel avec l'augmentation des arrêts de travail au sein de la CCV.

M. Leleu manifeste son incompréhension quant au choix des communes de Valines et Chépy pour cette expérience : pourquoi ne pas avoir choisi la commune de Feuquières-en-Vimeu ou celle de Fressenneville qui sont tout aussi proches du Vimeu Vert et qui, à elles seules, comptent chacune autant d'habitants.

M. le Maire propose de passer au vote :

- 8 pour avec un ramassage toutes les 6 semaines et l'implantation de 3 colonnes ;
- 3 abstentions ;
- 3 contre, dont M. Mathieu BRIANT, qui demande à ce qu'un sondage soit réalisé auprès des administrés après quelques mois de fonctionnement.

- e) **M. le Maire informe** d'une demande de subvention de l'association AFM Téléthon, association de malades et de parents de malades : les membres décident à l'unanimité de ne pas donner suite.

### IX. Droit d'initiative :

M. Mathieu BRIANT signale qu'il faudrait indiquer par un panneau la direction du lotissement « Les Ajoncs » qui est difficile à trouver, n'étant pas encore répertorié sur les GPS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		MASSON Daniel	
BOUDINELLE Jean-Pierre		LAVOINE Bernard	
ANCELIN Françoise		BRIANT Mathieu	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Agnès	
BERTHE Christine		LELEU Ludovic	
LECAT David		BAILLEUL Maxime	
SANNIER Christine			